



# VBGF/ARPS

Vereinigung der KANTONALEN BEAUFTRAGTEN FÜR GESUNDHEITSFÖRDERUNG in der Schweiz  
Association suisse des RESPONSABLES CANTONAUX POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ  
Associazione svizzera dei RESPONSABILI CANTONALI PER LA PROMOZIONE DELLA SALUTE

## Prise de position sur la stratégie Addictions

L'ARPS est en tant que conférence spécialisée de la CDS responsable des domaines prévention primaire et promotion de la santé. Un champ d'action est rattaché à ce domaine dans la stratégie Addictions. D'entente avec la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies (CDCT), l'ARPS a de plus la responsabilité des mesures dans le domaine de la prévention du tabagisme, qui fait partie de la stratégie Addictions. La prise de position de l'ARPS intervient sur mandat de la CDS et se rapporte en premier lieu au domaine de la prévention. La prise de position détaillée au moyen du questionnaire est formulée par la CDCT.

1. Le modèle du cube élargi qui est exposé est selon l'ARPS une bonne base pour une politique globale en matière d'addictions. Nous saluons le fait que dans ce document stratégique le terme addiction n'est pas considéré comme identique au terme dépendance et la consommation problématique est déjà abordée préventivement. Les définitions „addiction = dépendance“ et „interventions en matière d'addictions = traitement des addictions“ transparaissent néanmoins dans certains passages du texte. Différents champs d'action qui sont également importants pour la prévention (p. ex. le développement de la qualité) sont avant tout rattachés au traitement des addictions.
2. Cadre, concepts et mesures pour les différentes substances (alcool, tabac, drogues illégales, drogues non liées à des substances) sont très divers. La stratégie Addictions tient trop peu compte de cette réalité. Elle est trop fortement axée sur la politique de la drogue et les personnes à risque. La prévention du tabagisme et en matière d'alcool s'adressent dans de nombreux domaines à l'ensemble de la population, par exemple s'agissant de la fumée passive ou de la prévention en matière d'alcool dans la circulation routière. Mettre fortement l'accent sur les drogues illégales entre en contradiction avec la part élevée de la charge de morbidité (*burden of disease*) qui est imputée à l'alcool et au tabac.
3. La stratégie Addictions est présentée comme étroitement liée à la stratégie MNT. Le fait que la stratégie MNT n'est pas encore en consultation et que les responsabilités des deux stratégies sont distinctes - la stratégie Addictions est adoptée par la Confédération, la stratégie MNT par le Dialogue entre Confédération et cantons - ne permet pas à l'heure actuelle d'émettre des indications sur les interfaces entre ces deux stratégies. D'une manière générale, un besoin de concrétisation et de clarification existe quant à ces interfaces.
4. La stratégie Addictions précise qu'elle succédera, conjointement avec la stratégie MNT, aux programmes de prévention nationaux existants. L'ARPS se félicite de ce que des approches englobant plusieurs substances soient également rendues possibles à l'avenir. Elle relève toutefois que la législation actuelle (p. ex. la base légale du Fonds de prévention du tabagisme) ne prend pas en compte cette orientation. L'annonce d'un remplacement intégral des programmes de prévention nationaux engendrera de l'incertitude auprès des spécialistes actifs en la matière et une plus grande distance avec les réalités dans les cantons et les communes. Pour que les programmes ayant fait leurs preuves dans les cantons puissent se poursuivre, il faut assurer qu'un éventuel transfert de ces programmes nationaux dans de nouvelles structures fondées sur les stratégies Addictions et MNT sera de toute façon possible, et ce sans heurt ni risque de perte des importants acquis des programmes actuels.

5. Le Fonds de prévention du tabagisme est un important partenaire des cantons. Il a publié en décembre 2014 un rapport de base dans lequel est stipulé: „Orientation conséquente des contenus selon le Programme national tabac, *opérationnalisé par un plan de mesures priorités ainsi que sur les bases légales.*” Si le programme national Tabac était supprimé, le cadre d'orientation central pour ces fonds ciblés ferait défaut. Sans clarification de cette question, des ambiguïtés et de nouveaux conflits quant à l'utilisation de ces fonds ciblés menacent. Pour l'ARPS, l'intégration du FPT dans les stratégies MNT et Addictions, avec une clarification des interfaces (cf. également point 3), est en conséquence absolument impérative.
6. Dans la stratégie Addictions, la promotion de la santé et la prévention sont trop étroitement orientées sur le dépistage précoce et trop fortement axées sur les comportements présentant un faible risque. La prévention primaire est trop peu abordée (prévenir l'entrée en consommation, etc.). Vu que l'addiction peut apparaître également dans des phases ultérieures de la vie (p. ex. à l'occasion d'événements critiques et/ou de transitions telles que la retraite), une ouverture à ce groupe cible et une intégration de différentes tranches d'âge sont nécessaires.
7. Dans les cantons, les mesures dans le domaine des addictions sont financées de manière prépondérante par la dîme de l'alcool. Suite à la décision du Conseil national de réduire l'impôt sur les boissons spiritueuses, ces ressources sont massivement compromises. Une mise en œuvre de la stratégie Addictions n'est possible que si les cantons continuent à disposer de suffisamment de ressources.

En résumé, l'ARPS suggère ce qui suit:

- La stratégie Addictions doit être complétée par des approches sociétales qui prennent mieux en compte les expériences dans les domaines de l'alcool et du tabac. Cela également du fait que ces deux substances engendrent les charges de morbidité les plus importantes.
- Les cantons ont calqué ces dernières années leurs mesures de prévention sur les programmes de prévention nationaux alcool, tabac et alimentation et activité physique. Le remplacement de ces programmes proposé dans la stratégie Addictions ne peut être approuvé que si les formes actuelles et établies de collaboration entre Confédération et cantons peuvent être garanties, les compétences clarifiées et que si les cantons peuvent poursuivre leurs programmes de prévention avec le soutien de fonds ciblés.
- La stratégie Addictions est étroitement liée à la stratégie en phase d'élaboration de lutte contre les maladies non transmissibles (stratégie MNT), qui n'a pas encore été mise en consultation. Une coordination étroite de ces stratégies est impérative. C'est pourquoi la stratégie Addictions doit être remaniée sur les points mentionnés et harmonisée avec les résultats des discussions à venir sur la stratégie MNT. Elle pourra finalement, après clarification et concrétisation des interfaces, être adoptée en même temps que la stratégie MNT.

Mk/PB 8.7.2015